

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Marché n°03/134 U -
Travaux pour la construction du parc relais "Arts et Métiers" à Talence - RELAI
02 - Avenant n°3 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié, par marché 03 134U, après appel d'offres au niveau européen, les travaux de construction du parc -relais Arts et Métiers à Talence au groupement GTBA/SCREG/SMAC ACEROID/PREFELEC pour un montant global et forfaitaire de 4 290 259,80 € HT. Ce marché a été notifié le 25 mars 2003, sa durée prévisionnelle était fixée à 12 mois.

La maîtrise d'œuvre du bâtiment est assurée par le groupement LORTIE ET SCHALL/CETAB Ingénierie/CARNIATO/Atelier de paysage J & B TOURNIER/AARTILL.

Un avenant n°1 a été conclu le 21 avril 2004 afin de mettre en place un fonçage horizontal sous la voie du tramway pour le raccordement des eaux pluviales au réseau du SIGDU, travaux non prévus au programme initial.

D'un montant de 14 449, 50 € HT, il portait le nouveau montant du marché à 4 304 709,20 € HT, soit 5 148 532,32 € TTC.

Par la délibération n°2004/0387 du 25 juin 2004, vous avez autorisé la passation d'un avenant n°2, d'un montant de 88 678 € HT, permettant ainsi la fourniture et la pose d'une installation de gestion technique centralisée intégrant l'interphonie, la vidéo et la détection intrusion avec un délai supplémentaire de 8 semaines.

Aujourd’hui, il apparaît nécessaire de conclure un avenant n°3 à ce marché pour prendre en compte les prestations complémentaires suivantes :

- Modifications demandées par le contrôleur technique :

Il s’agit de la fourniture et pose de garde-corps ou de lisse afin de respecter la réglementation des établissements recevant du public, du recouvrement des vêtures métalliques pour éviter les coupures et de la pose de cadres métalliques pour éviter le passage piétons sous certaines poutres.

L’incidence financière est de : + 13 106,35 € HT

- Travaux supplémentaires et adaptations demandées par la Connex (ces besoins n’étaient pas identifiés au stade du projet et précisés en phase travaux) :

Il s’agit notamment de la fourniture et de la pose d’un coffre de transfert de fonds, du renforcement des fermetures par des grilles au droit des rampes d’accès, d’aménagements électriques induits par les futures contraintes de fonctionnement, renforcement de la signalétique, pose de stores pour le local infovente.

L’incidence financière est de : + 25 833,31 € HT

- Travaux modifcatifs induit par des erreurs de conception du maître d’œuvre bâtiment :

En effet, il faut remplacer les jardinières des rampes d'accès impossibles à réaliser par un refuge piéton en béton désactivé, élargir la rampe d'accès handicapés, augmenter l'approvisionnement en terre végétale, remplacer la peinture du sol par un marquage de bande, modifier le local gardien afin d'en améliorer l'ergonomie.

L’incidence financière est de : + 2 286,99 € HT

- Adaptation des réseaux de fluides dus aux modifications techniques du parc relais (branchement en façade de tous les commerces,)

L’incidence financière est de : + 5 436,5 € HT

En outre, il convient de modifier les délais d'exécution de ce marché pour prendre en compte les prestations demandées par la Connex notamment pour les grilles de fermetures complémentaires des rampes d'accès. Ainsi la durée d'exécution est prolongée de 15 jours.

De plus, l'article 4.3.C du cahier des clauses administratives particulières contient une erreur matérielle contraire au cahier des clauses administratives générales travaux et au code des marchés publics qu'il convient de rectifier en appliquant les dispositions du cahier des clauses administratives générales de référence du marché sur ce point.

Le montant cumulé de ces 3 avenants porterait le nouveau montant du marché à 4 440 050,45 €HT soit 5 310 300,34 € TTC, soit 3,49 % d'augmentation par rapport au marché initial.

En conséquence il est proposé de conclure un avenant n° 3 au marché 03 134 U entérinant :

- ✓ les modifications techniques détaillées ci-dessus,
- ✓ l'augmentation du montant du marché au maximum de 46 663,15 € HT soit 55 809,13 € TTC
- ✓ l'augmentation de la durée du marché de 15 jours.
- ✓ Rectifier l'article 4.3.C du cahier des clauses administratives particulières

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver cet avenant et autoriser M. le Président :

↳ à signer l'avenant n° 3 tel que décrit ci avant au marché n° 03/134 U pour un montant maximal de 46 663,15 € HT soit 55 809,13 € TTC établissant le nouveau montant du marché au maximum à 4 440 050,45 €HT soit 5 310 300,34 € TTC et prolongeant sa durée de 15 jours.

↳ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2004

M. ALAIN CAZABONNE